

#3ème trimestre 2023

### ACTIVITES DE CHANTIER SUR LA PERIODE

*En souterrain* : Revêtement chambre de puits, poursuite des excavations des galeries de connexion, des cavernes techniques, réalisation des radiers et revêtements (projection béton, ...), et marinage associé.

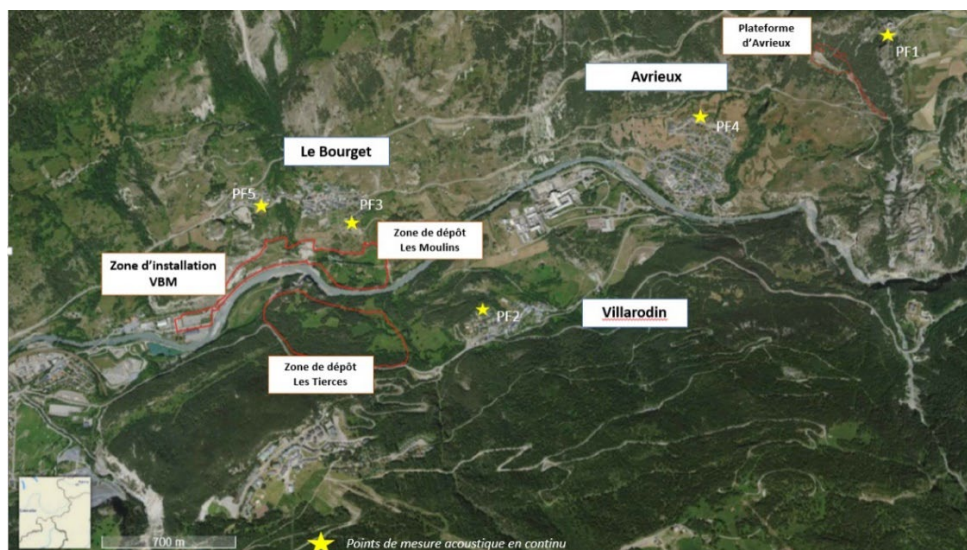
*Sur la plateforme du Moulin* : Stocks provisoires de Matex. Concassage sous le hangar acoustique, et tri des matériaux excavés. Emploi provisoire d'un 2<sup>ème</sup> concasseur jusqu'en septembre (dans le hangar acoustique).

*Sur le site des Tierces* : Réception de matériaux par le convoyeur depuis Moulin, stockage provisoire sur la plateforme, terrassement à l'avancement des dépôts. Démarrage de la mise en dépôt définitif le 11/09.

*Sur la plateforme d'Avrieux* : Essais de convenance du béton fabriqué avec la centrale in situ et production pour le soutènement du puits 1 démarré le 18/07. Poursuite de l'alésage du puits 2 qui s'est terminé le 18/09. Alésage du puits 4 stoppé et démarrage ajourné pour le puits 3. Montage du portique des plateformes pour le soutènement du puits 2.

### LOCALISATION DES POINTS DE SUIVI BRUIT

La carte ci-dessous recense les emplacements des dispositifs qui mesurent de manière continue le niveau sonore à proximité des chantiers de TELT.



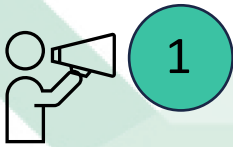
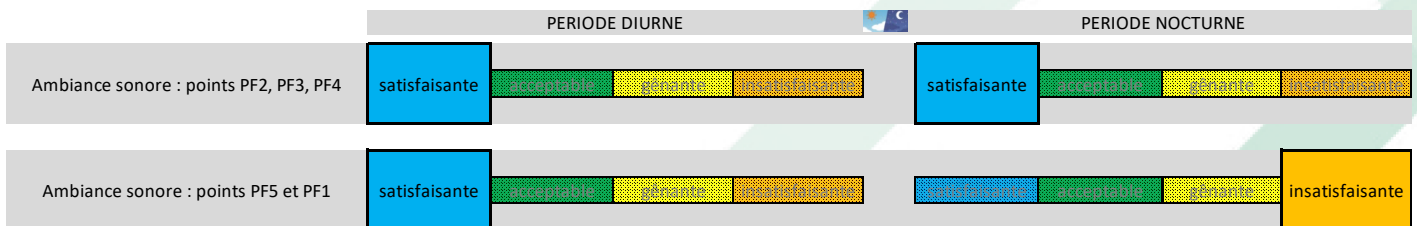
# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3ème trimestre 2023

## APPRECIATION DE L'AMBIANCE SONORE AUTOUR DU CHANTIER

Les données recueillies par les cinq dispositifs de surveillance indiquent des niveaux sonores satisfaisants durant la période diurne. Quant à la période nocturne, elle est globalement satisfaisante, à l'exception du point PF5 où des dépassements du seuil sonore nocturne sont constatés et secondairement au point PF1 bien qu'il n'y ait pas d'enjeu de gêne autour de ce point.



**Un signalement lié à l'acoustique sur l'ensemble du territoire sur ce trimestre.**

## PLUS DANS LE DETAIL...

Les tableaux récapitulatifs ci-après présentent les dépassements, en lien ou non avec le chantier, des seuils sonores imposés au chantier en périodes diurnes et nocturnes, pour chacun des cinq dispositifs de mesure. Les dépassements non liés au chantier sont généralement corrélés à des événements météo, ou des activités de voisinage (ponctuellement soufflerie ONERA).

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.



## Période diurne (07h00-22h00)

point	Juillet		Août		Septembre		3ème Trimestre 2023
	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements liés au chantier	Nombre de jours avec dépassements non liés au chantier	
PF1	0	1	0	0	0	1	100%
PF2	0	0	0	0	0	0	100%
PF3	0	0	0	0	0	0	100%
PF4	0	0	0	0	0	0	100%
PF5	0	0	0	0	0	0	100%



## Période Nocturne (22h00-07h00)

point	Juillet		Août		Septembre		3ème Trimestre 2023
	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements liés au chantier	Nombre de nuits avec dépassements non liés au chantier	
PF1	6	10	22	1	19	3	49%
PF2	0	5	0	4	0	0	100%
PF3	0	2	0	11	0	5	100%
PF4	0	3	0	7	0	2	100%
PF5	31	0	31	0	30	0	0%

Les dépassements sonores (émergences) sont comptabilisés sur la base de la différence entre le niveau de bruit intégrant les sources sonores du chantier et le niveau de bruit existant sans le chantier.

Emergence admissible sur période diurne : 5 dB(A)

Emergence admissible sur période nocturne : 3 dB(A)

L'ambiance sonore reste similaire au trimestre précédent, avec une problématique nocturne qui persiste pour le point PF5 et pour laquelle l'entreprise a mis en place des protections acoustiques complémentaires, mais avec l'apparition de bruits nouveaux pour le point PF1.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3ème trimestre 2023

## FOCUS SUR LES DEPASSEMENTS SONORES

Au cours de ce trimestre, en période nocturne, seul le point PF5 fait l'objet de dépassements dont la cause identifiée est la ventilation, comme déjà constaté depuis le dernier trimestre de 2022, mais ne fait pas l'objet de signalement de la part des riverains.

Il apparaît depuis juillet des dépassements nocturnes pour le point PF1, sans que des signalements aient été déclarés par les riverains. Ces dépassements ont été attribués au chantier par défaut bien qu'aucune sources spécifiques n'aient été identifiées par l'entreprise pour le moment (recherche en cours).

Date	Point de mesure	Période	Evaluation du dépassement (1)	Origine du bruit identifiée sur le chantier	Actions correctives
Juillet, Août, septembre,	PF1	Nocturne	Fort	Inconnue : bruit de type moteurs	Le groupement recherche la cause du dépassement bien qu'elle n'impacte les riverains
Juillet, Août, septembre,	PF5	Nocturne	Fort	Ventilation	Mise en conformité en cours jusqu'à mi-2023, puis évaluation de l'efficacité des actions correctives

(1) Echelle période diurne (07h00-22h00) :

5 < émergence diurne ≤ 8 dB(A) : dépassement diurne faible  
 8 < émergence diurne ≤ 10 dB(A) : dépassement diurne modéré  
 émergence diurne > 10 dB(A) : dépassement diurne fort

(1) Echelle période nocturne (22h00-07h00) :

3 < émergence nocturne ≤ 4 dB(A) : dépassement nocturne faible  
 4 < émergence nocturne ≤ 6 dB(A) : dépassement nocturne modéré  
 émergence nocturne > 6 dB(A) : dépassement nocturne fort

Plan d'action : En juillet, l'entreprise a terminé la mise en place de bâches acoustiques autour des ventilateurs, et après quelques adaptations du dispositif, une amélioration est constatée par les riverains.

# BULLETIN BRUIT

Chantier opérationnel 5a. Puits d'Avrieux et ouvrages souterrains en base de la descenderie.

#3ème trimestre 2023

## FOCUS SUR LES SIGNALEMENTS DES RIVERAIN

Aucune nouvelle nuisance sonore n'a été signalée au cours du 3ème trimestre 2023.

Date	Période	Nature des nuisances sonores	Localisation de la gêne	Sources du bruit identifiées sur le chantier	Actions correctives
25/08/2023	Nocturne	Informations transmises lors du conseil extra-municipale du 24/08/2023 : "Bruit de la ventilation dans le lotissement de la boucle. Bruit lancinant le soir."	Quartier de la boucle - Modane	Remontée postérieure aux périodes de gêne (durant l'été), donc gêne ressentie avant les protections complémentaires acoustiques menées par l'entreprises sur le ventilateur	Modification de configuration des bâches acoustiques ventilateurs menées en août. Surveillance / échanges avec les riverains à maintenir.

Plan d'action : Finalisation de la protection des bâches acoustiques.

**TELT reste attentif aux besoins des riverains pour réduire les nuisances sonores que le chantier peut occasionner.**

**Un numéro unique est à votre disposition pour signaler d'éventuelles nuisances : 04 85 98 98 98**